

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le vendredi 22 septembre 2023, à 12 h 39, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : Mme la mairesse Céline Brindamour ainsi que les conseillers et conseillères M. Benjamin Turcotte, M. Maxime Gagné, Mme Èveline Laverdière, M. Martin Lavoie, Mme Lisyane Morin et M. Yvon Rodrigue.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES : Me Sophie Gareau, directrice générale et Me Annie Lafond, agissant à titre de greffière.

SONT ABSENTS : M. Jean St-Jules, conseiller et Mme Sylvie Hébert, conseillère.

Les membres du conseil présents formant quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2023-321
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-d'Or, tenue le vendredi 22 septembre 2023 à 12 h 39, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public sur le *Système d'appel d'offres public* et dans le journal local concernant la réalisation des travaux de prolongement des services municipaux de la rue Giguère entre le boulevard Forest et la rue Duchesne (phase 1);

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT INCLUANT LES TAXES
Hardy Construction inc.	6 629 754,60 \$
Galarneau Entrepreneur Général inc.	11 960 854,06 \$

ATTENDU QUE la conformité des soumissions a été constatée;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil municipal d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2023-322

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives au prolongement des services municipaux de la rue Giguère (phase 1) et octroi du contrat à Hardy Construction inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Rodrigue,

APPUYÉ par le conseiller Martin Lavoie,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation des travaux de prolongement des services municipaux de la rue Giguère entre le boulevard Forest et la rue Duchesne (phase 1), soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Hardy Construction inc., pour un montant de 6 629 754,60 \$, incluant les taxes.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Aucune question.

RÉSOLUTION 2023-323

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benjamin Turcotte,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE la séance soit levée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

Et la séance est levée à 12 h 43.

Signé

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

Signé

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**